

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2024

Le DIX SEPT OCTOBRE-mille-vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 11/10/2024

Nombre de conseillers

-en exercice : 15

-présents : 13

-votants : 15

**Étaient présents** : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Katia CLEMENT, Séverine NAVINEL, Sébastien HUMEAU, Sabrina SOREL, Anaïs RENAUD, Yvette BELLANGER, Yoann PICHON, Caroline THIBAUT, Francine DUPE, Yannick COQUELIN.

**Absents excusés** : M Frédéric DORGERE qui a donné procuration à M. Mickaël MARQUET et M. Valentin AUSSANT qui a donné procuration à M. Mathias LORIEUL. Madame la sénatrice Elisabeth DOINEAU.

Mme Francine DUPE est nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- Décisions modificatives budgétaires : budget principal (décision de virt de crédit) = annulée car décisions virements de crédit et non décisions modificatives budgétaires.
- Location d'un hangar : fin de contrat avec M. Baron et nouveau bail avec M. Le Tourneurs
- Tarif du repas des aînés
- Révision tarifs accueil adolescents
- Ajout Tarif de commercialisation des 13 parcelles du lotissement des Ligonnères 2 tranche 2

Informations et Questions diverses

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2024 EST APPROUVE POUR 14 voix POUR et 1 voix ABSENTENTION.**

Mme Katia CLEMENT rappelle qu'elle souhaite que les annexes soient transmises quelques jours avant le conseil afin de pouvoir les visualiser et que les interventions des élus soient retransmises par écrit dans le procès verbal.

Il sera distribué à la secrétaire de séance les documents destinés aux adjoints

Madame Elisabeth Doineau s'est excusé, elle ne pourra pas être présente ce soir. Elle est rapporteuse d'une audition au sénat jeudi matin. La date est reportée.

**2024/54 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire informe que la parcelle AB0689- 7 rue de Bel Air, représentant une surface de 1a 56ca (156 m2) est mise en vente.

**Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain**

**2024/55 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire informe que les parcelles AB435, 8 impasse des Préaux, représentant une surface de 6a 10ca (610 m2) sont mises en vente.

**Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain**

**2024/56 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire informe que la parcelle E685, 7 impasse Saint Cloud), représentant une surface de 5 a 2 ca (502 m2), est mise en vente.

**Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain**

**2024/57 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire informe que les parcelles AB193, rue du Moulin d'une superficie de 1a 8ca (108 m2), et AB224, Le Bourg, d'une superficie de 2a 51ca (251 m2) sont mises en vente.

**Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain**

**2024/58 – LOCATION D'UN HANGAR : FIN DE CONTRAT AVEC MR. BARON ET NOUVEAU BAIL AVEC M. LE TOURNEURS**

M. le Maire informe de la fin de location d'un hangar situé le Haras du Pin, avec Monsieur Baron. Il doit envoyer le courrier de résiliation de bail avec une fin au 14/11/2024.

M. le Maire informe de la location d'un hangar situé le Haras du Pin par Monsieur Le Tourneurs, gérant de la EURL MENUISERIE DE LA JOUANNE. Le prix de la location est fixé à 90.00€ T.T.C. par mois. Un bail va être établi pour la période du 15/11/2024 au 14/11/2025.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la location du hangar et autorise M. le Maire à signer le bail.**

Mme Sorel et M. Coquelin évoquent l'éventualité de proposer à M. Le Tourneurs d'acheter ce bien dans un futur proche.

Proposition d'une vidéo surveillance car retiré du bourg et est loué en l'état.

### **2024/59 – TARIF DU REPAS DES AINES**

Mme SOREL Sabrina rappelle que le repas annuel des aînés est organisé le 12/01/2025. Les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que leur conjoint (quel que soit leur âge) peuvent y participer.

Le montant de la participation 2023 était fixé à 12.00€.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter le montant de la participation 2024.

Maintien de la participation à 12.00€ ou fixer la participation 13.00€.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la participation à 13€ pour le repas des aînés.**

### **2024/60 - REVISION TARIFS ACCUEIL ADOLESCENTS**

Rapporteur : M. Lorieul

Après une réunion de la commission Enfance/Jeunesse du 30/09/2024, au vu des tarifs élevés, il est proposé de modifier les tarifs ½ journée Matin et après-midi et soirée sur l'accueil Adolescent comme suit :

Tarifs votés lors de la délibération du 26/06/2024 – 2024/44

	Commune imposable	Commune Non imposable	Hors Commune imposable	Hors commune et non imposable
½ Journée matin	7.66€	7.51€	9.58€	9.38€
½ Journée après-midi	7.66€	7.51€	9.58€	9.38€
Soirée au centre	7.66€	7.51€	9.58€	9.38€

### Tarifs proposés :

	Commune imposable	Commune Non imposable	Hors Commune imposable	Hors commune et non imposable
½ Journée matin	5.21€	5.11€	6.52€	6.39€
½ Journée après-midi	5.62€	5.51€	7.03€	6.88€
Soirée au centre	5.62€	5.51€	7.03€	6.88€

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la modification des tarifs ½ journée Matin et après-midi et soirée au centre sur l'accueil Adolescent comme suit :

	Commune imposable	Commune Non imposable	Hors Commune imposable	Hors commune et non imposable
½ Journée matin	5.21€	5.11€	6.52€	6.39€
½ Journée après-midi	5.62€	5.51€	7.03€	6.88€
Soirée au centre	5.62€	5.51€	7.03€	6.88€

M. Marquet tient à souligner l'importance de féliciter l'équipe dynamique du centre de loisirs, constaté également par M. Gaudré, coordinateur enfance-jeunesse. Il est constaté une augmentation des fréquentations depuis 2 ans.

### 2024/61 – TARIF DE COMMERCIALISATION DES 13 PARCELLES DU LOTISSEMENT DES LIGONNIERES 2 TRANCHE 2

Rapporteur : M. MARQUET

Dans le cadre du projet d'aménagement de la seconde tranche du lotissement des Ligonnières 2, la commune a mandaté un bureau d'étude technique pour la conception du projet et la conduite des travaux. La phase projet et l'ouverture des offres du marché de travaux pour la viabilisation a permis l'établissement de tous les coûts nécessaires à l'élaboration du budget annexe des Ligonnières 2 tranche 2 et la fixation du prix de revient par rapport à la vente d'une parcelle.

Le marché des travaux pour la viabilisation du lotissement a été attribué ce qui a permis d'affiner les coûts relatifs à l'opération. Il est donc possible maintenant de déterminer de manière précise le prix de vente au mètre carré.

M. Marquet et Mme Ribault proposent d'augmenter le tarif à 62.00€ H.T.+TVA.

Le conseil municipal vote :

3 voix pour l'augmentation

7 voix ABSTENTION

5 voix laissé le tarif de 59.95€ H.T.+TVA.

Le prix est donc fixé à 59.95€ H.T pour la tranche 2 du Lotissement des Ligonnières 2

Nombre de lots :	13 lots
Surface cessible :	6 749 m2
Prix HT + TVA :	59.95 € HT + TVA

M. Coquelin se questionne sur le nombre insuffisant de vente de parcelles.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1. Madame Ribault, adjointe rappelle que le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune a été voté par le Conseil municipal le 9 avril 2024 selon délibération 2024-30. Madame Ribault précise qu'il convient d'y ajouter les écritures d'ordre, qui sont des écritures neutres, afin d'équilibrer le budget.

Il propose par conséquent d'adopter les écritures d'ordre suivantes :

En dépenses d'investissement :

· **021 – Opération/chapitre 570/21 – imputation 2135.....- 1 861.07€**

**En recettes d'investissement :**

· **021 – Opération/Chapitre 630/21 – imputation 2111.....+ 1 861.07€**

Le budget primitif 2024 de la Commune ainsi modifié se présentera comme suit :

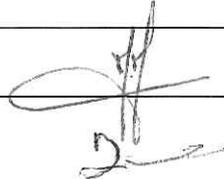
En section d'investissement : **27 680.53 €**

2. Dans le cadre de l'attribution du commerce itinérant, l'entité « Home truck 53 », épicier ambulant sera présent sur la collectivité toutes les deux semaines à partir du vendredi 18 octobre 2024 de 15h à 19h. Il proposera fruits, légumes, et produits locaux (une vingtaine).
3. Mme Thibault rappelle que le magazine La Gabare part en édition semaine du 21 octobre après l'évènement d'octobre Rose du dimanche 20 octobre.
4. Mme Sabrina SOREL rappelle la date de l'évènement d'Octobre Rose : 20 octobre 2024 - Il y aura plusieurs parcours dont un de 13 km (accessible aux V.T.T) et un de 5 km. Les inscriptions sont à 9h30 pour un départ à 10h. Elle sollicite l'équipe du conseil pour la préparation du barnum notamment et leur présence lors de l'évènement. Après concertation, il y aura 7 élu(e)s présent(e)s. Le rendez-vous est à 9h sur la place de la commune. Elle rappelle que les bénéfices iront à l'association Parenthèses 53 et que 68 coussins ont été confectionnés.
5. Mme Sabrina SOREL rappelle de la date de l'évènement du Téléthon : 29 et 30 novembre 2024, Nuillé sera le village Flash, le programme sortira prochainement. La buvette est gérée par le club de Foot et les galettes / Saucisses par A. Jourdin.
6. Mme Ribault informe le conseil de la rencontre organisée avec les agents ce jour à 19h afin de leur donner des informations et précisions sur la prévoyance obligatoire au

01/01/2025. Au prochain conseil, il y aura une délibération sur les garanties définies par Collecteam et sur l'avis du CST par rapport aux choix effectués.

7. Mme Sabrina SOREL rappelle la date de l'évènement du marché de Noël : 13 décembre 2024
8. Mme Sabrina SOREL rappelle la date de l'évènement de la remise des colis aux aîné(e)s : 21 décembre 2024 (distribution des colis à partir de 10h, préparation des colis à 9h)
9. Annonce du recrutement de Monsieur BAFFALIE en tant qu'agent technique polyvalent.
10. Dates des prochains conseils
  - 20 novembre 2024
  - 11 décembre 2024
  - 29 janvier 2025

*Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 22h12*

<i>Le Maire, Mickaël MARQUET</i>	
<i>Le secrétaire de séance, Mme Francine DUPE</i>	